

Les plans de conservation partagée des périodiques : **JOURNÉE CTLes** du 5 octobre 2018

La conservation partagée des collections de publications en série constitue, avec la mise en ligne de collections numériques, un enjeu important.



CENTRE TECHNIQUE DU LIVRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Abes et le CTLes en première ligne

Si, pour ce qui est du pilotage des PCPP thématiques, le CTLes a une mission nationale, l'Abes est bien évidemment un partenaire indispensable dans la mise en œuvre des PCPP, qui ne peut s'envisager qu'à la condition de disposer de données descriptives fiables sur les collections à gérer, que ces données soient bibliographiques ou liées aux collections matérielles décrites.

Dans sa présentation de la journée, Sophie Mazens, représentante du MESRI, souligna que la collaboration entre ces deux opérateurs est essentielle à la prise en compte des PCPP dans toutes leurs composantes, et notamment celles liées à la fourniture de documents – il ne faut pas oublier qu'un PCPP n'a pas seulement pour vocation d'aider à l'élimination de collections redondantes, mais qu'il est aussi, surtout, l'occasion de mettre en place des politiques dynamiques et concertées entre les établissements participants pour favoriser la bonne circulation et la bonne diffusion des collections conservées.

Si les PCPP pilotés par le CTLes intéressent en priorité les établissements relevant de l'enseignement supérieur, ce n'est pas forcément le cas des PCPP dits « régionaux », qui impliquent souvent des bibliothèques publiques aux collections patrimoniales importantes, des services d'archive, etc. À cet égard, l'extension particulière du réseau du Sudoc-PS, qui embrasse tous les types d'établissement, quel que soit leur statut ou leur tutelle, et ses relais locaux les (nouvellement nommés) centres du réseau du Sudoc-PS, sont des interlocuteurs privilégiés. En effet, ils sont « à cheval entre les mondes », en France fortement clivés, de la lecture publique et des établissements territorialement

gérés d'une part, de l'enseignement supérieur de l'autre – dans le premier cas, les agences régionales de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) servent souvent d'appui et de relais, de par leurs compétences et leur réseautage, au développement des PCPP.

Quelques problématiques majeures

Il n'est pas possible de résumer en une page la richesse d'une journée qui s'est partagée entre, le matin, interventions *ex cathedra* et, l'après-midi, ateliers¹. On peut, cependant, esquisser quelques problématiques majeures, qui se sont dégagées et viendront nourrir, au sein de l'Abes notamment, la réflexion sur les outils et aides à mettre en œuvre pour accompagner les établissements.

Ainsi, accès numérique et PCPP sont complémentaires et ne répondent pas aux mêmes objectifs : l'accès numérique permet de désherber ou de se désabonner massivement de collections papier, les PCPP organisent la sauvegarde et l'accès à ces titres en cas de défaillance de l'accès numérique. *A contrario*, la numérisation de titres papier anciens, rares ou précieux, favorise un accès plus large et protège les collections les plus fragiles qui ne sont pas consultables.

En outre, pour beaucoup d'intervenants, et notamment pour des chercheurs, la mise en œuvre des PCPP favorise la transformation de ce qui peut s'apparenter à de la gestion de stock en une plus-value scientifique. Ainsi, dans nombre de cas, les PCPP thématiques facilitent la mise en place d'ensembles qui deviennent des *corpus* bibliographiques, et peuvent être étudiés, enrichis, en tant

que tels. Dans ce souci, la richesse des descriptions bibliographiques et leur amélioration, notamment en ce qui concerne l'indexation matière ou les accès auteurs, sont un levier puissant d'analyse, de consolidation et d'exploration des données au service d'un pilotage national des plans.

Autant d'éléments qui vont nourrir dans les années à venir l'évolution des outils comme des partenariats, dans un domaine où le foisonnement des participants ne doit pas décourager le volontarisme dans l'action.

[1] Supports de présentation et les comptes rendus d'ateliers : www.ctles.fr/page/journées-professionnelles-du-ctles

LES CR CHANGENT DE NOM

En date du 27 juin 2018, le conseil d'administration de l'Abes a entériné le changement de dénomination des « Centres Régionaux du Sudoc-PS », désormais « Centres du Réseau du Sudoc-PS », et acté un certain nombre de modifications dans leurs intitulés destinés à prendre en compte la réorganisation territoriale initiée par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.



© Pierre L'Excellent